

Informations de base	
2010/2966(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur le Myanmar: déroulement des élections et libération du chef de l'opposition Aung San Suu Kyi	
Subject	
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	
Zone géographique	
Birmanie	
Myanmar	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires étrangères	3048	2010-11-22

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
22/11/2010	Débat au Conseil		Résumé
25/11/2010	Décision du Parlement	T7-0450/2010	Résumé
25/11/2010	Résultat du vote au parlement		
25/11/2010	Débat en plénière		
25/11/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2966(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation			
Parlement Européen			

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0635/2010	23/11/2010	
Proposition de résolution		B7-0636/2010	23/11/2010	
Proposition de résolution		B7-0639/2010	23/11/2010	
Proposition de résolution		B7-0641/2010	23/11/2010	
Proposition de résolution		B7-0645/2010	23/11/2010	
Proposition de résolution		B7-0646/2010	23/11/2010	
Proposition de résolution		B7-0647/2010	23/11/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0450/2010	25/11/2010	Résumé

Résolution sur le Myanmar: déroulement des élections et libération du chef de l'opposition Aung San Suu Kyi

2010/2966(RSP) - 22/11/2010

Le Conseil a débattu de la situation en Birmanie/au Myanmar à la suite des élections du 7 novembre 2010 et de la remise en liberté, le 13 novembre, de **Mme Aung San Suu Kyi**, dirigeante du mouvement pro-démocratique.

Il a examiné les répercussions que cela aura sur le plan politique ainsi que l'attitude qu'adoptera l'UE à l'avenir à l'égard de ce pays et a souligné qu'il convient de faire preuve de prudence en évaluant les ouvertures possibles ; il a demandé en outre que tous les prisonniers politiques encore détenus soient libérés sans délai.

Résolution sur le Myanmar: déroulement des élections et libération du chef de l'opposition Aung San Suu Kyi

2010/2966(RSP) - 25/11/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

À la suite du débat qui s'est tenu en séance le 23 novembre 2010, le Parlement européen a adopté par 68 voix pour, aucune voix contre et une abstention, une résolution sur le Myanmar et le déroulement des élections ainsi que la libération d'Aung San Suu Kyi.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, GUE/NGL et EFD.

Le Parlement européen se félicite tout d'abord de la récente remise en liberté de Mme Aung San Suu Kyi après 15 années d'assignation à résidence et insiste pour **que celle-ci ne soit plus soumise à aucune condition ni restriction**. Il déplore parallèlement qu'elle n'ait été libérée qu'après les élections, ce qui l'a empêchée de faire activement campagne pour l'opposition au cours des élections et le fait que la junte au pouvoir au Myanmar ait refusé de tenir des élections libres et équitables dans le pays le 7 novembre 2010. Il rappelle au passage que les élections se sont déroulées dans un **climat de crainte** et de résignation, et que des centaines de milliers de citoyens du Myanmar, dont les moines bouddhistes et les prisonniers politiques, se sont vu interdire de voter ou de se présenter aux élections. Les députés appellent le régime du Myanmar à **entamer des discussions avec Aung San Suu Kyi et la Ligue nationale pour la démocratie**, ainsi qu'avec les représentants des populations minoritaires.

En ce qui concerne le résultat du scrutin, les députés déplorent le manque de transparence dans l'organisation des élections et du dépouillement des résultats ainsi que le refus des militaires d'accepter la présence d'observateurs internationaux. Ils déplorent également que la nouvelle constitution garantisse aux militaires du Myanmar au moins un quart des sièges au parlement, ce qui est suffisant pour qu'ils puissent opposer leur veto à tout changement constitutionnel. Ils relèvent au passage la participation réduite au scrutin des partis d'opposition et estiment que la participation – même très limitée - de représentants de l'opposition pourrait constituer **une amorce de normalisation** et offrir une possibilité de changement.

Prix Sakharov : les députés réitèrent l'invitation lancée par son Président à Aung San Suu Kyi pour qu'elle participe à la cérémonie de remise du prix Sakharov à Strasbourg en décembre afin de recevoir officiellement le prix qui lui a été décerné en 1990. Si une telle initiative ne peut voir le jour, les députés appellent le Président du Parlement européen à envoyer une délégation parlementaire au Myanmar pour remettre à Aung San Suu Kyi le prix Sakharov qui lui a été décerné. Dans la foulée, ils demandent au régime du Myanmar de garantir la liberté d'expression et physique d'Aung San Suu Kyi, y compris son droit inconditionnel à voyager, librement et en toute sécurité, dans le pays et à l'étranger.

Mesures restrictives : le Parlement invite le Myanmar à libérer sans délai les 2.200 prisonniers politiques, sans aucune condition préalable, ainsi qu'à rétablir pleinement tous leurs droits politiques. Il lance un appel pressant au régime en place pour qu'il lève les restrictions frappant les libertés fondamentales. Le Parlement rappelle que, depuis 1996, l'Union impose des mesures restrictives au régime du Myanmar, y compris le gel des biens de quelque 540 personnes et 62 entités, des interdictions de déplacement, une interdiction d'exportation d'équipements militaires et, plus récemment, une interdiction visant les équipements d'exploitation forestière et minière et l'importation de certains bois, pierres précieuses et minéraux, et ce jusqu'à

ce que se manifestent des signes d'un véritable changement politique. Il réitère donc son soutien à la décision du Conseil du 26 avril 2010 prorogeant d'une année ces mesures restrictives et invite les autorités du Myanmar à prendre les mesures nécessaires pour que ces mesures puissent être réexaminées.

Le Parlement demande à l'UE d'user de toute son **influence économique et politique** pour promouvoir la liberté et la démocratie au Myanmar et invite enfin la communauté internationale, y compris la Chine, l'Inde et la Russie mais aussi l'ANASE à cesser de soutenir ce régime non démocratique et à exercer des pressions accrues en faveur de changements positifs dans le pays.